

Intégration des personnes handicapées dans la vie culturelle

SOMMAIRE :

- [Présentation générale de la fiche](#)
- [Législation, réglementation dans le domaine culture et handicap](#)
- [Méthodologie dans le domaine culture et handicap](#)
- [Ouvrages de références](#)
- [Adresses utiles](#)
- [Expériences](#) :
 - Boucles magnétiques pour les personnes malentendantes (exemple de Vannes)

[\[retour au sommaire\]](#)

Présentation générale de la fiche

L'intégration des personnes en situation de handicap dans la vie culturelle de la ville nécessite de susciter des **échanges et des actions communes** entre les acteurs habituels de la culture (directeur de l'action culturelle, conservateur de musée, bibliothécaire, animateur du patrimoine, artiste, etc.) et ceux du sanitaire et du médico-social (personne handicapée, association d'usagers, établissement d'accueil, service d'aide à domicile, etc.).

Les besoins spécifiques des personnes en situation de handicap nécessitent des **lieux et des espaces d'activité accessibles** et peuvent également nécessiter l'aménagement d'**offres et des services culturels et artistiques adaptés**.

Il est essentiel de **favoriser la mixité** dans tout projet culturel en considérant la personne handicapée non pas uniquement dans un rôle de consommateur mais également dans celui de **créateur, d'acteur et parfois d'artiste** pouvant pleinement faire bénéficier la cité de ses richesses et de sa créativité.

1 / Anticiper et s'organiser pour garantir une meilleure accessibilité des structures culturelles pour tous

- **Concertation**

Associer les personnes handicapées et les représentants du sanitaire et du médico-social aux projets culturels de la ville permet de mieux prendre en compte en amont leurs besoins spécifiques et éviter de perdre du temps et de l'argent par la suite.

Exemple des instances de concertation "Loisirs, Culture et handicaps" des villes de Paris et de Tours (information : Pénélope Komites, adjointe au maire chargée des personnes handicapées, ville de Paris – contact : Frédérique Tarride, Tél. : 01 42 76 63 54 - Email : frederique.tarride@mairie-paris.fr / Bruno Longchamp, direction des affaires culturelles de la ville de Tours – Tél. 02 47 21 65 40 - Email : vie-culturelle@ville-tours.fr)

- **Accessibilité des lieux et des structures**

- **État des lieux**

Bénéficier d'une bonne connaissance de l'accessibilité des structures à l'aide d'un état des lieux permet de planifier leur mise en accessibilité et d'intégrer des éléments de mise en accessibilité dans le cadre de projet de travaux d'aménagement généraux en cours.

Exemple de l'état des lieux réalisé par la Ville de Bourges. (information : Alain Meilland, direction des affaires culturelles, Tél. 02 48 57 81 11 - Email : culture@ville-bourges.fr)

- **Infrastructures mobiles (chapiteaux, podiums, etc.)**

Veiller tout particulièrement à leur accessibilité tant pour le public que pour les artistes handicapés. Il en va de même pour les expositions temporaires. *Exemple du Festival de Jazz à Marciac. (information : Association Synergie Passion, Marie-Pierre Plassot - Tél. 05 62 08 25 16)*

- **Projets des établissements culturels**

- **Projets ou contrats d'objectif**

Des consignes garantissant la prise en compte de l'accueil des personnes en situation de handicap ainsi que des incitations à engager des partenariats avec des structures d'accueil peuvent être introduites dans les projets des établissements culturels municipaux (bibliothèque, école de musique, musée, théâtre, etc.).

➤ **Personne référente**

La nomination d'une personne référente au sein d'un établissement culturel municipal peut faciliter les échanges et la mise en œuvre de projets communs avec les acteurs du sanitaire médico-social. *Exemple du musée de Grenoble. (information : Marie-José Bourriot - Tél. 04 76 63 44 44)*

2 / Proposer des offres et des services culturels accessibles

- **Accès au livre et à la lecture**

➤ **Portage à domicile**

La mise en place d'un service de portage de livre, vidéos et cd audio pour les personnes handicapées vivant à domicile et ne pouvant pas ou que très difficilement se déplacer, peut soit être prise en charge directement par les personnels de la bibliothèque, soit en lien avec des associations d'aide à domicile ou autres services de portage (avec une formation initiale dispensée par des bibliothécaires). *Exemple de la bibliothèque municipale de St Péray (07). (information : Marie-Claude Chermat - Tél. 04 75 40 29 92)*

➤ **Fonds documentaire adapté**

Acquérir des livres tactiles et des livres en caractères agrandis dans les bibliothèques ou bibliobus en veillant à se doter d'un fonds documentaire diversifié pour tous les publics (jeunes, moins jeunes) et tous les goûts littéraires. Il sera apprécié par les personnes mal et non voyantes, mais également par les personnes ayant des difficultés de lecture. *Exemple de la Ville de Bordeaux (information Bibliothèque de Bordeaux – Marina Klymus, responsable des relations avec le public, Tél. 05 56 10 30 64)*

- **Accès aux spectacles et au théâtre**

Des spectacles peuvent être rendus accessibles via des systèmes d'audio description pour les personnes aveugles et de sur-titrage pour les personnes sourdes. Pour des économies de coût, il est envisageable de mutualiser les moyens entre des villes dans une même région : achat groupé du matériel technique, programmation d'un même spectacle, etc. *Exemple de la Ville d'Orléans et du Centre d'art dramatique d'Orléans (CADO) (information : 02 38 62 45 68)*

- **Accès aux musées et aux expositions**

➤ **Visites adaptées**

Des visites tactiles pour les personnes déficientes visuelles, des conférences en langue des signes pour les personnes sourdes, des visites adaptées et interactives pour des personnes handicapées mentales et/ou psychiques peuvent être proposées de façon régulière ou ponctuelle. Leur mise en place peut se faire en lien avec les partenaires locaux et nécessite parfois l'appui de ressources extérieures : antenne de conférenciers en LSF, spécialistes des maquettes et supports tactiles, etc. *Exemple des visites tactiles du musée de Valenciennes. (information : Service action culturelle – Véronique Beaussart – Tél. 03 27 22 57 20 - Email : vbeaussart@ville-valenciennes.fr)*

3 / Promouvoir l'accès des personnes en situation de handicap aux pratiques culturelles et favoriser l'émergence et la reconnaissance des talents

- **Artistes handicapés**

Des spectacles de niveau amateur ou professionnel intégrant des artistes handicapés peuvent être programmés de la salle des fêtes à la Maison de la Culture. Ne pas oublier que de façon générale c'est la qualité artistique qui justifie la programmation d'un spectacle. *Exemple de la commune de Reffannes. (information : Alain Salques, directeur du Foyer de vie Le Berceau – Tél. 05 49 70 23 36 – Email : berceau@wanadoo.fr)*

- **Partenariats**

Des **partenariats** et jumelages entre les établissements culturels municipaux, les établissements d'accueil et les associations de personnes handicapées permettent de sensibiliser de façon importante les personnes impliquées et susciter des dynamiques d'actions pérennes dans le temps. *Exemple de la Ville de Rosny-sous-Bois. (information : Service culture-Relations extérieures de la Ville – Tél. 01 48 12 27 80)*

- **Information**

L'**information** relative à l'accessibilité des établissements culturels peut être diffusée dans les guides d'information traditionnels de la ville et/ou via des guides d'information spécifiques. Veiller à l'accessibilité des supports utilisés (audio, gros caractère, braille, etc.). *Exemple de la ville de La Rochelle. (information : Patrick Larible, Adjoint au maire délégué à la santé et aux personnes handicapées – Tél. 05 46 51 53 73)*

- **Dispositions tarifaires**

Des **dispositions tarifaires** spécifiques peuvent être proposées pour l'accès aux établissements culturels. Ils peuvent par exemple permettre la gratuité pour les accompagnateurs, compenser l'inaccessibilité partielle de l'offre culturelle présentée ou encore faciliter la venue de groupes venant d'institutions d'accueil.

fiche réalisée par le CEMAFORRE*

*** CEMAFORRE (Centre national de ressources Loisirs et Culture pour tous)**

115, rue de Ménilmontant - 75020 Paris

☎ 01 47 97 87 26 - Fax 01 47 97 27 83

Internet : www.cemaforre.asso.fr - Email : contact@cemaforre.asso.fr

Ingénierie culturelle pour la promotion de l'accès des personnes handicapées – tous handicaps, tous âges- des personnes âgées dépendantes et des personnes hospitalisées aux loisirs et à la culture – Information, mise en réseaux, conseil et assistance, formation, expertise, édition

Le Cemaforre a créé un **réseau des villes « Loisirs, Culture et Handicaps »** Ce réseau permet d'échanger des informations, de mener des réflexions, d'engager des concertations, d'élaborer des propositions et de réaliser des actions communes en faveur de l'accès des personnes en situation de handicap aux loisirs et à la culture.

Pour toute information, contact : Tél. : 02 38 51 15 64 / Fax : 02 38 49 63 16 - Email : centre@cemaforre.asso.fr –

Site : www.cemaforre.asso.fr

[\[retour au sommaire\]](#)

Législation et réglementation dans le domaine culture et handicap

◆ Au niveau international

➤ **La déclaration des droits des personnes handicapées**

Elle a été proclamée par l'assemblée générale des Nations Unies le 9 décembre 1975. Dans l'article 9 est spécifié que « la personne handicapée a le droit (...) de participer à toutes les activités sociales, créatives ou récréatives ».

➤ **Résolution 48/96 du 20 décembre 1993 - Règle 10**

« ...Les États feront en sorte que les handicapés soient intégrés dans les activités culturelles et puissent y participer en toute légalité ».

◆ Au niveau européen

➤ **Le Conseil de l'Europe**

Recommandation N° R (92) 6 du Comité des Ministres aux Etats Membres relative à une politique cohérente pour les personnes handicapées (adoptée par le Comité des Ministres le 9 avril 1992 lors de la 474^{ème} réunion des Délégués des Ministres) :

« Toutes les personnes handicapées ou susceptibles de le devenir, (...) elles devraient pouvoir jouer dans la société un rôle à part entière et participer aux activités économiques, sociales, de loisirs, récréationnelles et culturelles... ».

Résolution du Conseil du 6 mai 2003 concernant l'accès des personnes handicapées aux infrastructures et activités culturelles (2003/C 134/05)

➤ **Le Conseil de l'Union Européenne » (...)**

INVITE les Etats membres et la Commission, dans le cadre de leurs compétences respectives, à :

- a) examiner les moyens permettant d'intégrer les personnes handicapées dans les secteurs artistique et culturel et de soutenir l'égalité des chances des personnes handicapées dans la production et la promotion de leurs œuvres ;
- b) encourager le secteur de la culture à contribuer à promouvoir une représentation positive des personnes handicapées ;
- c) poursuivre les efforts en vue d'éliminer les barrières existantes et étudier de nouveaux moyens appropriés susceptibles de favoriser et d'améliorer l'accès des personnes handicapées à la culture, (...).

◆ Au niveau français

Loi n°75 - 534 du 30 juin 1975 (en cours de révision)

« ...L'accès aux sports et aux loisirs du mineur et de l'adulte handicapés physiques, sensoriels ou mentaux constitue une obligation nationale... ».

Loi de modernisation sociale du 2 janvier 2002 article L 114-1

« ...L'accès du mineur ou de l'adulte handicapé physique sensoriel ou mental aux droits fondamentaux reconnus à tous les citoyens, notamment ... aux loisirs au tourisme et à la culture constituent une obligation nationale ».

Adresses des sites internet

➤ www.eucree-international.org ➤ www.legifrance.gouv.fr ➤ www.sante.gouv.fr

Fiche réalisée par CEMAFORRE

[\[retour au sommaire\]](#)

Dispositifs de méthodologie dans le domaine culture et handicap

♦ **SCHEMA des SERVICES COLLECTIFS CULTURELS**

Le schéma des services collectifs culturels (texte approuvé en Conseil d'Etat-2001) est un texte de planification sur 20 ans qui forme le cadre de référence de l'action culturelle territoriale en France. Différentes structures existantes ou en projet dans ce schéma sont destinées à favoriser l'accès à la culture à toutes les populations, notamment en situation de handicap : "les difficultés rencontrées par les personnes handicapées seront prises en compte pour faciliter leur accès aux lieux et aux pratiques culturelles, dans le souci de leur permettre de participer pleinement à la vie culturelle au même titre que les personnes non-handicapées". (Décret n° 2002-560 du 18 avril 2002 - Décret approuvant les schémas de services collectifs – www.legifrance.gouv.fr)

♦ **DISPOSITIF de JUMELAGE entre ETABLISSEMENTS CULTURELS et INSTITUTIONS des SECTEURS SANITAIRES et MEDICO-SOCIAUX**

La convention nationale culture santé signée en 1999 a pour objet d'aider les hôpitaux à se doter d'une véritable politique culturelle.

Contact : Xavier Collal - e-mail : xavier.collal@culture.gouv.fr

♦ **LABEL TOURISME HANDICAP**

Le label a deux objectifs : apporter une information fiable de l'accessibilité en tenant compte de tous les handicaps, développer une offre touristique adaptée et intégrée dans l'offre généraliste sur l'ensemble du territoire.

Contact : Emilie Suzineau - e-mail : tourisme.handicaps@club-internet.fr

♦ **SECTEUR PRIORITAIRE d'ACTION CULTURELLE (S.P.A.C.)**

CEMAFORRE a élaboré un dispositif expérimental d'accompagnement des politiques locales pour favoriser l'accès des personnes en situation de handicap aux pratiques culturelles et de loisirs.

Contact : Dominique Carliez – e-mail : dominique-carliez@cemaforre.asso.fr

Fiche réalisée par CEMAFORRE

[\[retour au sommaire\]](#)

Ouvrages de référence

Encyclopédie Culture et Handicap, 5 guides pratiques : Musique, Danse, Arts plastiques, Théâtre, Ecriture-lecture, éditions Cemaforre, 1998.

Bibliothèques publiques et personnes handicapées, Ministère de la culture, Direction du livre et de la lecture / Fédération française de coopération entre les bibliothèques, Paris, 1998 (troisième édition)

Recevoir les handicapés, Musées et collections publiques de France, n°214, in Revue de l'Association Générales des conservateurs des collections publiques de France, 1997.

Des musées pour tous, Manuel d'accessibilité physique et sensorielle des musées, Direction des musées de France – Amplitude, 1992.

Accueillir les personnes handicapées, Cemaforre / Caisse Nationale des Monuments Historiques et des Sites, Collection Monuments et public, 1999 (épuisé).

Guide Pratique Emploi Jeunes "Loisirs et culture pour tous", Eucréa France - Cemaforre, Ministère de l'Emploi et de la Solidarité, 1999 (épuisé)

État des lieux juridique sur l'accès à la culture des personnes handicapées, Eucréa France.

Accueil et accessibilité, Guide d'information à usage des professionnels du Tourisme, Cellule de Coordination Nationale "Tourisme et Handicap", CNRH, 1999 (épuisé)

Tourisme et Handicaps. Guide de savoir-faire. Construire ou aménager des équipements touristiques pour les clientèles handicapées. Les cahiers de l'AFIT (Agence Française de l'Ingénierie Touristique). Ministère de l'Équipement, secrétariat d'état au tourisme - 2, rue Linois - 75740 Paris Cédex 15

Equipements culturels ouverts à tous, artistes et publics, Arnaldo Baltazar, Hervé Duperron, Albert Lefort, Conseil Général d'Ille-et-Vilaine – 1998

Fiche réalisée par CEMAFORRE

[\[retour au sommaire\]](#)

Quelques adresses utiles

Les BUREAUX D'ETUDES

ARCHIMED'

Missions de conseil, d'accompagnement et d'appui méthodologique et opérationnel pour l'accès à la culture
50, rue Guy Mocquet – 94800 Villejuif
☎ : 01 53 14 45 52 – Fax 01 49 58 23 84
Internet : www.culture-handicap.org

Architecte conseil en accessibilité pour tous

Contact : Nadia Sahmi
1, rue Montaigne – 37000 Tours
☎ : 02 47 61 63 64

Les EDITIONS ADAPTEES

Éditions Chardon Bleu

Braille et relief thermoformé pour enfants.
142, rue Basse BP 3050 – 14018 CAEN
☎ : 02 31 94 49 59

Les Doigts qui rêvent (LDQR)

41, quai Gauthey – 21000 Dijon
☎ et Fax : 03 80 45 40 56
Email : ldqr@wanadoo.fr
Site : <http://www.ldqr.org>

ASSOCIATION DES DONNEURS DE VOIX

Secrétariat national
70, rue Etienne Dolet – 94230 Cachan
☎ : 06 11 08 91 48
Site : <http://www.bibliotheques-sonores.org>

Les MAQUETTES TACTILES

Artesens

réalisation de maquettes, parcours adaptés
3 av René Cassin - 13100 Aix en Provence
☎ et Fax : 03 04 42 27 05 94
Email : artesens@wanadoo.fr
Site : www.artesens.org

Archi-tact

conception de maquettes tactiles
1, impasse Arverne - 63670 Orcet
☎ et Fax : 04 73 77 13 13
Contact : Isabelle Dapzol – Maquettiste

La SIGNALÉTIQUE, TABLE TACTILE, les PICTOGRAMMES

EDPS

Études et Développements de Produits et Services
Contact: M. Gilles Rochon
69, rue Gorge de Loup - 69009 Lyon
☎ : 04 72 53 98 26 / Fax: 04 72 53 98 14
E-mail : technique@eo-edps.fr

GEP Gravure

Signalétique braille et relief
rue de la Coupotte ZI - BP 11- 25410 SAINT-VIT
☎ : 03 81 55 17 79 / Fax: 03 81 87 50 93
Email : www.gep-gravure.com

UNAPEI

réalisation de pictogrammes
15, rue Coysevox- 75876 Paris Cedex 18
☎ : 01 44 85 50 50

ACCESSIBILITE des THEATRES et SPECTACLES aux PERSONNES DEFICIENTES SENSORIELLES

Théâtre National de Chaillot

Adaptations proposées pour les personnes aveugles, malvoyantes, sourdes, malentendantes : audio description, sur titrage individuel, amplification, boucles magnétiques, visites adaptées...
1, place du Trocadéro - BP 1007-16
75761 Paris cedex 16
☎ : 01 53 65 30 74 / 73 - Fax: 01 47 55 08 00

Adresse administrative

16 rue Beautreillis - 75004 Paris
Email : accesculture@magic.fr
www.accesculture.net

Un autre regard

Promouvoir la diffusion et la réalisation du titrage de spectacles scéniques et de films au bénéfice des sourds et malentendants en France et dans les Dom Tom.
9, rue Saint-Sébastien - 75011 Paris
☎ : 01 53 36 01 11 - Fax: 01 53 36 03 33
Contact : Jean de Rigault

Visites-conférences en langue des signes

Club Gestes et Monuments

64, rue de Domrémy - 75013 Paris
Fax. 01 44 61 21 41 -
Email : jean-paul.perbost@monum.fr

[\[retour au sommaire\]](#)

EXPERIENCES

Des boucles magnétiques pour les personnes malentendantes :

L'exemple de Vannes :

Le palais des arts est doté d'une boucle magnétique ainsi que le centre socio-culturel Henri Matisse récemment créé afin de favoriser la compréhension des spectacles, conférences ou réunions s'y déroulant.

Boucle magnétique installée au Palais des Arts en 1996 : 3 800 euros TTC

Boucle magnétique installée dans une salle de l'espace Henri Matisse en 2002 :
1 068 euros TTC